

### Résidence croisée art et environnement

Le Château – Résidences de recherche et de création, Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière (87)  
et le Chalet Mauriac, résidence d'écritures à Saint-Symphorien (33).

**Du 27 juillet au 20 septembre 2020 à Vassivière**

**Du 5 au 30 octobre 2020 au Chalet Mauriac**

### Appel à candidatures ouvert à un duo artiste et scientifique pour un travail de recherche et de création

Le **Centre international d'art et du paysage** de l'île de Vassivière et le **Chalet Mauriac**, résidence d'écritures à Saint-Symphorien, lancent ensemble un appel à candidatures pour un travail de création et de recherche visant à interroger la transformation des espaces naturels. Ils invitent un.e artiste et un.e scientifique (biologiste, ethnologue, anthropologue, géographe...) à postuler en duo pour une résidence de 8 semaines, rémunérée par une bourse d'écriture et répartie sur deux lieux :

- Dans le Château, sur l'île de Vassivière pour un séjour de 4 semaines minimum, réparti sur 8 semaines du 27 juillet au 20 septembre 2020.
- Au Chalet Mauriac pour 4 semaines consécutives du 5 au 30 octobre 2020.

Une rencontre publique est prévue au Chalet Mauriac vendredi 25 septembre 2020, à l'occasion de la Fête au Chalet, journée de valorisation des projets écrits en résidence.

**Date limite pour  
candidater :**

**dimanche 5 avril 2020,  
minuit**



Yona Friedman, La licorne de Vassivière ("Licorne Eiffel"),  
2009. Photo : © Marguerite Despature



Le Chalet Mauriac, photo Alton Gilbert / Région  
Nouvelle-Aquitaine

## Cahier des charges de l'appel à candidatures :

Le Centre international, structure culturelle située sur l'Île de Vassivière au cœur du Parc Naturel Régional de Millevaches a inauguré fin 2012 un programme de résidences artistiques sur l'île, dans le Château, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine réhabilitée par les architectes Berger&Berger et BuildingBuilding. Ce programme reçoit le financement de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Ministère de la Culture – Drac Nouvelle-Aquitaine. Le Château – Résidences de recherche et de création, programme géré par le Centre d'art de manière complémentaire aux expositions et aux commandes du Bois de sculptures, a été créé pour favoriser la réflexion et la recherche, en amont du temps de production, pour des projets de création s'inspirant d'un paysage rural paradoxal, à la fois préservé et marqué par des usages industriels, en périphérie des centres urbains.

Le Chalet Mauriac, lieu d'accueil de résidences d'écritures est, quant à lui, situé au sein du massif forestier landais et du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Ce lieu de villégiature fréquenté par François Mauriac enfant, désormais propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, a ouvert ses portes en 2013 aux créatrices et créateurs du livre, du cinéma et des nouvelles écritures transmédia. La Région Nouvelle-Aquitaine a confié à ALCA (agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine) la programmation et la mise en œuvre des résidences d'écriture du Chalet Mauriac. Conformément aux missions de l'agence, en particulier aux préoccupations de soutien à la création contemporaine, ces résidences s'adressent en priorité aux auteurs des domaines du livre et de l'édition, ainsi que du cinéma et de l'audiovisuel.

Ces deux lieux de résidence lancent ensemble un appel à candidature pour un travail de recherche qui s'inscrit dans les débats actuels sur l'exploitation des ressources naturelles et la production d'énergie. Ils s'inscrivent tous deux dans des paysages singuliers qui permettent d'interroger par la création et l'écriture la relation à la nature.

Leurs domaines sont gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine de manière naturelle sensible grâce à des plans de gestion privilégiant la biodiversité, au sein de territoires forestiers industriels. D'apparence naturelle, Vassivière est un lac artificiel créé pour l'exploitation hydro-électrique en milieu rural et le Chalet Mauriac, maison de style arcachonnais du XIXe siècle est entourée d'un parc arboré de 10 hectares actuellement en cours de restauration des milieux naturels

L'artiste et le.la scientifique sont invité.e.s à porter un regard comparatif sur ces deux territoires riches d'un milieu naturel diversifié et présentant des réalités paysagères différentes. En se confrontant aux deux lieux de résidence, à leurs territoires et à leurs histoires respectives, en croisant les recherches scientifiques et artistiques, les résident.e.s sont invité.e.s à mettre en évidence ensemble dans chacun de ces espaces la relation au territoire, les organisations sociales et les paradoxes d'aménagement notamment industriel et touristique, incluant la transformation des écosystèmes et son impact sur la biodiversité.

**Allocation de résidence** : chaque résident.e du duo reçoit une allocation de résidence de 3200 € net par mois. Sa présence sur les lieux n'est pas exigée pendant toute la période de résidence. Cependant, cette somme ne pourra être versée intégralement au/à la résident.e qu'à condition qu'il.elle soit présent.e, de manière continue ou non, pour au moins la moitié du temps de la résidence dans chaque lieu.

En complément chaque structure défraie à chaque résident.e du duo un aller-retour depuis son lieu de vie jusqu'à l'île de Vassivière dans la limite de 300 € et depuis son lieu de vie jusqu'au Chalet Mauriac dans la limite de 300 €.

**Accompagnement des résident.e.s** : les deux lieux de résidence faciliteront et valoriseront les recherches et rencontres des résident.e.s sur chaque territoire. Ils les accompagnent par un soutien intellectuel et logistique, à travers les compétences des différentes équipes et le matériel dont ils disposent. En complément, chaque résident.e du duo recevra une aide à la production de 500 € maximum, utilisable durant la résidence pour financer le projet pour lequel le duo a été retenu.

### Conditions d'accueil à Vassivière

- **Logement** : Chaque résident.e est accueilli dans un logement équipé dans le Château de l'île. Il y a trois logements différents avec lits doubles, dont l'un peut accueillir une famille. Chaque logement comprend une cuisine équipée et une salle de bain/toilettes. Draps, linge de bain et vaisselle sont fournis. Les logements sont chauffés par géothermie. Un espace buanderie commun aux résidents permet de faire des lessives sur place.
- **Espaces de travail** : les résident.e.s se partagent des espaces de travail répartis de manière ouverte sur 192 m<sup>2</sup> et sur plusieurs niveaux dans le Château, chauffés et équipés internet et téléphone. Pensé par les architectes comme un lieu de recherche et d'inspiration plutôt que comme un atelier de pratique, l'espace de travail n'est pas équipé de matériel audiovisuel ni d'outils techniques. Dans la mesure de son temps disponible, la régisseuse du Centre d'art pourra apporter une aide technique aux résident.es.
- **Accès** : les candidat.e.s ne devront pas craindre l'isolement.
  - Gare la plus proche (13 km) : Eymoutiers-Vassivière // Aéroport : Limoges (70 km).
  - L'île de Vassivière (70 ha) est située sur un lac artificiel de 1000 ha, à 700 m d'altitude sur le Plateau de Millevaches en Limousin, au confluent des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, sur la commune de Beaumont-du-Lac, à 60 km de Limoges.
- **Déplacements** : Au moins l'un.e des résident.e.s devra posséder un permis de conduire. Le Centre d'art met à disposition des résident.e.s un véhicule qu'il.elles doivent partager avec l'équipe du Centre d'art, ainsi qu'un forfait limité par duo à 1 plein par mois pour les frais de carburant.

### Conditions d'accueil au Chalet Mauriac

- **Hébergement** Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac, 14 cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (à 1 heure de route environ de Bordeaux). Il s'agit d'une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains. Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.
  - Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'**espaces communs** (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de **5 chambres individuelles**, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privé.
  - Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
  - Un photocopieur/scanner/imprimante, des imprimantes et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment. La maison est équipée d'une connexion internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre
  - Chaque chambre peut accueillir 2 personnes. Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge du résident ; il est à noter qu'aucune avance ne pourra être faite pour un accompagnant.
- **Accès** : les candidat.e.s ne devront pas craindre l'isolement. Gare la plus proche (28 km) : Langon. Aéroport : Bordeaux (60 km). Saint-Symphorien, village vivant et niché en Sud Gironde, au cœur du Massif forestier landais.
- **Déplacements** : Au moins l'un.e des résident.e.s devra posséder un permis de conduire et les résident.e.s devront venir, si possible, avec leur propre véhicule. Une voiture peut être exceptionnellement mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Ce véhicule est un véhicule de fonction d'ALCA, qui reste prioritaire sur son utilisation. Pour l'utiliser, les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à sa charge le plein de carburant du véhicule. Quatre vélos sont à disposition des résidents.

## Pour postuler à la résidence

**Attention : date limite d'envoi des candidatures  
dimanche 5 avril 2020, minuit**

- **Conditions d'éligibilité**

Le programme de résidences artistiques est ouvert aux artistes et scientifiques professionnels de nationalité française ou étrangère, sans limite d'âge mais ayant terminé leur formation et justifiant d'un régime fiscal. Les résidents doivent pouvoir parler et comprendre le français.

- **Dossiers de candidature**

Les candidatures sont à adresser (en français ou en anglais) uniquement par mail à l'adresse : [residences.art.environnement@gmail.com](mailto:residences.art.environnement@gmail.com)

Les dossiers devront comporter seulement 3 pièces jointes en format pdf (poids maximum de l'ensemble : 5 Mo) :

- o Pour chaque collaborateur.ice du duo: 1 dossier illustré représentatif et succinct de son travail général en pdf,
- o Pour chaque collaborateur.ice du duo: biographie (CV) en pdf listant diplômes, expositions, publications, résidences, bourses, etc, comprenant les coordonnées complètes de chaque candidat.e (adresse, mail, téléphone), date et lieu de naissance, lieu de vie actuel et statut de travail (numéro de Siret), numéro de sécurité sociale.
- o Pour l'ensemble du duo: 1 page de motivation ou d'intention (texte et/ou visuels sur 1 page A4 maximum, 2500 signes maximum), en pdf. Les envois par courrier ou dépôts sur place de DVD ou CD ne seront acceptés que dans le cas de créateur.ice.s utilisant l'image en mouvement (vidéo, film, diaporamas...) ou le son.

## Processus de sélection

Suite à une phase de présélection du 6 au 16 avril 2020, entre 6 et 10 finalistes seront prévenus.e.s à compter du vendredi 17 avril 2020 par mail et invités.e.s à présenter par téléphone leur motivation à un jury qui se tiendra mardi 5 mai 2020 pour une arrivée en résidence possible à partir du 27 juillet 2020. Le jury sera composé de représentant.e.s du Centre d'art et du Chalet Mauriac, d'ALCA Nouvelle-Aquitaine et de leurs partenaires, ainsi que de la Région Nouvelle-Aquitaine et de professionnels.e.s extérieurs.e.s.

Suite au jury, le duo retenu sera prévenu immédiatement. Les autres équipes candidates seront prévenues par email après la date du jury.

## Pour tout renseignement complémentaire

- **Vous pouvez vous rendre sur les sites internet**
  - du **CIAP** <http://www.ciapiledevassiviere.com>
  - d'**ALCA Nouvelle-Aquitaine** <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/>
- **ou/et contacter**
  - Au **CIAP**, Lucie You
    - +33(0)5 55 69 27 27
    - [residences@ciapiledevassiviere.com](mailto:residences@ciapiledevassiviere.com)
  - Au **Chalet Mauriac**, Aimée Ardouin
    - +33(6)6 95 61 10 06
    - [aimee.ardouin@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:aimee.ardouin@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Le programme de résidences du Centre international d'art et du paysage reçoit le financement de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Ministère de la Culture – Drac Nouvelle-Aquitaine. Au titre de ses résidences le Centre d'art est membre réseau national Arts en résidence : <http://www.artsenresidence.fr>

Le Chalet Mauriac est un lieu de résidence appartenant à la Région Nouvelle-Aquitaine, qui le finance entièrement. Elle a confié sa programmation et sa coordination à ALCA son Agence régional pour le Livre, le Cinéma et l'Audiovisuel : <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/>

